Ville de Vaujours

DÉCISION DU MAIRE

N° 2018/115

Communication

Recueil d'actes administratifs sur le site internet de la ville

Le Maire de Vaujours,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2017/04-02 du 13 avril 2017 modifiant la délibération du 14 avril 2014 donnant délégation au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que la Ville de Vaujours souhaite confier la création d'un module nommé « recueil d'actes administratifs » sur le site Internet de la commune à la Société Localéo, prestataire spécialisé en charge de la maintenance actuelle du site www.vaujours.fr.

CONSIDERANT que la Société Localéo assurera la création du recueil d'actes administratifs du site Internet de la commune,

DÉCIDE

Article 1 : De confier à la société Localéo la création d'un module nommé « recueil d'actes administratifs » sur le site Internet de la commune, pour un coût de 3 960 € TTC.

Article 2 : Que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent actependant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur Préfet de Seine-Saint-Denis, le tout rendu exécutoire conformément à l'article L 2131-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, communiqué à la Trésorerie de Livry Gargan et notifié à l'intéressé.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'une communication au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Vaujours, le 5 août 2018

Pour le Maire absent
Le 1er Maire-adjoint

Michel RINGRESSI

MAIRIE DE VAUJOURS (Seine-St-Denis)

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20180830-18-115-AR
Date de télétransmission : 30/08/2018
Date de réception préfecture : 30/08/2018